

Info@Copibec

Avril 2017

Retrouvez-nous sur 

En ce mois d'avril, mois de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, Copibec a choisi de vous faire part de trois nouvelles positives pour le droit d'auteur.

350 auteurs et 46 éditeurs s'unissent pour réclamer le respect de leurs droits

C'est dans un élan d'unité et de rassemblement que quelque 400 auteurs et éditeurs ont interpellé les trois candidats à la course au rectorat de l'Université Laval. Leur but est de « sensibiliser les candidats à l'importance pour l'Université Laval de reconnaître, à l'instar des autres institutions d'enseignement du Québec, que seul un réel appui du milieu de la création est garant de l'innovation qu'elle dit rechercher. »

Les auteurs et les éditeurs espèrent que la nouvelle direction travaillera à résoudre la situation le plus rapidement possible.

Consultez le [communiqué](#) émis par l'UNEQ ainsi que la liste des signataires.

Copibec et les universités (sauf une!) s'entendent

Copibec et les universités du Québec ont convenu de renouveler leur entente concernant la reproduction d'œuvres protégées. Dans les prochaines semaines, chaque université procédera à la signature de la nouvelle entente qui est d'une durée de quatre ans, soit de juin 2017 à mai 2021, et prévoit le versement d'une redevance de 13,50 \$ par étudiant en équivalence au temps plein (EETP). Cette nouvelle baisse de 1,50 \$ par étudiant par rapport à la période 2014-2017 est principalement due au contexte juridique et législatif actuel.

Ce sont dix-sept des dix-huit universités du Québec, incluant pour la première fois la Téléuq, qui se sont ainsi entendues avec Copibec. L'Université Laval demeure donc la seule université québécoise à refuser de s'entendre avec Copibec.

Malgré la diminution de la redevance par étudiant, Copibec se réjouit d'être parvenue à une entente et se félicite de voir les établissements universitaires québécois poursuivre une collaboration de longue date avec la société de gestion et payer aux auteurs et aux éditeurs des redevances pour l'utilisation de leurs œuvres dans les établissements d'enseignement universitaire.

Notons que, pour l'année universitaire 2015-2016, les universités ont déclaré plus de 47 millions de copies d'œuvres protégées en vertu de leur licence Copibec et payé quelque 2,8 millions de dollars de redevances.

Le gouvernement du Québec renouvelle ses deux licences

Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire de son Centre des services partagés (CSPQ), a lui aussi choisi de maintenir son soutien au droit d'auteur et à la gestion collective, en renouvelant ses deux licences avec Copibec. Celles-ci ont été renouvelées pour une période de trois ans, soit d'avril 2017 à mars 2020.

Pour la licence couvrant les reproductions effectuées par les employés de ses ministères et de ses organismes budgétaires, le renouvellement de l'entente prévoit une augmentation de 2 % par année pour un tarif par employé temps complet (ETC) de 17,15 \$ en 2017-2018, 17,50 \$ en 2018-2019 et 17,85 \$ en 2019-2020. Cette licence couvre également l'insertion d'extraits d'œuvres protégées dans les examens du ministère de l'Éducation pour l'enseignement collégial.

L'entente prévoit aussi que Copibec offrira des modalités de licence similaires aux organismes non budgétaires tels l'Agence du Revenu, Héma-Québec ou le Conseil des arts et des lettres du Québec. En 2016-2017, une cinquantaine d'organismes non budgétaires avaient une licence Copibec pour les reproductions de documents protégés effectuées par leurs employés.

Le gouvernement du Québec et Copibec ont également renouvelé leur accord concernant la diffusion d'une revue de presse numérique. L'entente concerne les quatre principaux journaux de PostMedia Network, soit *The Gazette*, *The Record*, *The National Post* et *The Ottawa Citizen*. Chaque ministère et organisme peut ou non adhérer à cette licence dont le tarif annuel est calculé en fonction du nombre de personnes autorisées à accéder à la revue de presse.

Copibec salue la décision du gouvernement du Québec de renouveler ses licences. Il s'agit d'un geste concret d'appui au droit des auteurs et des éditeurs de toucher des redevances pour l'utilisation de leurs œuvres. Bravo au gouvernement du Québec!

Journée mondiale du livre et du droit d'auteur

L'an dernier, Bertrand Laverdure, Poète de la Cité, avait accepté d'écrire un poème pour souligner la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur. Permettez-nous de partager à nouveau cette œuvre avec vous. Une vidéo avait aussi été réalisée que vous pouvez visionner en cliquant sur l'image ci-dessous. N'hésitez pas à la partager!

En ce 23 avril, Copibec donne voix aux mots du Poète de la Cité, Bertrand Laverdure, qui souligne à sa façon la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.



Copibec remercie à nouveau Bertrand Laverdure de lui avoir permis d'offrir son poème. Le texte est aussi disponible en [cliquant ici](#).

Et, pour voir le répertoire des activités en lien avec la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur de cette année, [c'est par ici!](#) Plusieurs activités sont offertes partout au Québec et au Canada.

© © ©

Coordonnatrice: Caroline Lacroix

Collaborateurs: Rose-Marie Lafrance, Frédérique Couette, Nicolas Boudreault et Eve St-Aubin

Traducteur: Brian Colwill

[Abonnez-vous](#) à notre infolettre!

Faites-nous part de vos [questions et commentaires](#).

Copibec ailleurs sur le web:

